

Initiatives ministérielles

Enfin, et je sais que tout le monde, à la Chambre, s'en réjouira. . .

Des voix: Bravo!

M. Harvey (Edmonton-Est): J'espère que je ne vais pas trop vite.

En ce qui concerne l'article 22 qui permet au gouverneur en conseil de mettre fin à l'application de la loi à l'égard d'employés ou de groupes d'employés, les questions sont les suivantes:

1. Dans quelles circonstances cet article pourrait-il être mis en pratique?

2. Peut-on espérer que le gouvernement comprendra, soudain, que dans les relations industrielles, au XX^e siècle, on ne blâme pas les travailleurs quand on a mal géré ses finances?

3. Est-ce une autre échappatoire pour permettre au gouvernement d'aider ses amis?

4. Cette disposition signifie-t-elle que lorsque cette loi sera adoptée, le ministre pourra mettre sélectivement fin à son application pour des sous-ministres ou d'autres groupes qu'il favorise?

Voilà les questions qui auront été posées au ministre. Nous attendons impatiemment qu'il y réponde. À notre avis, les Canadiens ont droit à ces réponses.

• (2040)

Il est malheureux que de telles réponses ne soient pas données avant la dernière étude du projet de loi à la Chambre, parce que ces réponses pourraient bien, je dis bien pourraient, inciter certains députés à changer d'avis au sujet de ce projet de loi. C'est peut-être une cause perdue et, en ma qualité de député néo-démocrate de l'Alberta, je m'y connais dans ces choses-là.

Avant de me rasseoir, ce que la plupart des députés espèrent sans doute me voir faire à ce moment-ci de la soirée, je voudrais souligner deux petites choses. D'abord, ce projet de loi est non seulement terriblement injuste, mais il comporte des dispositions qui le rendent doublement injuste. Il s'agit des paragraphes 7(2) et 3(4).

Ces deux paragraphes permettent au gouvernement d'exempter, à sa discrétion, n'importe qui, n'importe quel groupe, n'importe quel secteur de la fonction publique. Il est clair que le gouvernement n'a aucune intention de

parvenir à l'équité même dans l'application de ce projet de loi odieux.

La présidente: Je regrette d'interrompre le député. Compte tenu des 20 minutes prévues pour les interventions et du grand nombre de rappels au Règlement qui ont été entendus, le ministre ne dispose plus du temps nécessaire pour poser sa question.

Les 20 minutes étant écoulées, j'ai besoin du consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre. . .

M. Loiselle: Je voudrais seulement ajouter que je vais évidemment prendre ces questions en considération. Toutefois, dans l'ensemble, j'y répondrai le plus souvent par la négative.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la présidente, je voudrais parler de cette loi qui force les fonctionnaires à reprendre le travail. Je crains ne pas en connaître les articles autant que mon prédécesseur, mais je dois dire que ce n'est pas tant les articles qui m'inquiètent que le projet de loi lui-même et la politique qu'il sous-tend.

Ce n'est pas un projet de loi obéissant à des règles. La politique des conservateurs est fondée sur le pouvoir, le pouvoir absolu qui permet de décider qui va faire quoi, qui doit écouter qui, qui sera la victime. Je songe aux gens qui feront les frais de cette terrible mesure législative du gouvernement.

Ce ne sera évidemment pas le gouvernement ni les puissants amis des conservateurs. Bien sûr que non. Le gouvernement voudrait nous faire croire que ce projet de loi vise à réduire le déficit et il y parviendra peut-être. Or, il ne s'agit pas ici de réduire le déficit, mais de savoir qui va en payer le prix. Voilà toute la question.

Comment le gouvernement peut-il encore oser parler de maîtrise du déficit? On a toujours de l'argent à engloutir dans la Commission Spicer dont les membres parcourraient le pays en première classe. Mais ce sont tous des amis du gouvernement. Alors, où est le problème? On dépense sans compter. Un hôtel quatre étoiles? Pourquoi pas, quand c'est pour les gens qui travaillent pour le gouvernement conservateur, on ne lésine sur rien.

Et puis il y a la pauvre dactylo. Le gouvernement ne peut pas lui consentir une augmentation de salaire, car il est sans le sous et si pur qu'il ne se paie aucun luxe.